

Premiere enquete nationale sur l'emploi informel en Tunisie

Caracteristiques, secteurs et conditions des travailleurs informels

Annee : 2019 | Partenaires : TILI, MFPE & ONEQ

Contexte et objectifs

La premiere enquete nationale sur l'emploi informel en Tunisie a ete realisee en 2019 en partenariat avec le Ministere de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) et l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ). Cette etude constitue un jalon historique dans la comprehension de l'economie informelle tunisienne.

L'economie informelle represente entre 38% et 42% de l'emploi total en Tunisie selon les estimations. Cette enquete vise a produire des donnees fiables pour orienter les politiques publiques en faveur des travailleurs informels.

Principaux resultats

38-42%

Part de l'emploi informel

1,2 M+

Travailleurs informels

5

Regions etudes

12 000+

Profil des travailleurs informels

- 67% des travailleurs informels sont des hommes, 33% des femmes
- Age moyen : 38 ans — forte concentration dans la tranche 25-45 ans
- 62% n'ont pas de couverture sociale (CNSS/CNAM)
- Secteurs principaux : commerce (34%), agriculture (22%), construction (18%), services (16%)
- 78% exercent sans contrat de travail formel
- Revenu moyen inferieur de 40% au salaire minimum garanti (SMIG)

Distribution géographique

Region	Part emploi informel	Secteur dominant
Grand Tunis	28%	Commerce, Services

Centre-Ouest (Kasserine, Sidi Bouzid)	52%	Agriculture, Commerce
Nord-Ouest (Kef, Jendouba)	48%	Agriculture, Artisanat
Sud (Medenine, Tataouine)	44%	Commerce frontalier
Sfax et region	35%	Industrie, Commerce

Recommandations

1. Etendre la couverture sociale aux travailleurs informels via des mecanismes adaptes (cotisations reduites, contribution etatique)
2. Developper le statut d'auto-entrepreneur comme voie principale de formalisation
3. Renforcer les services d'accompagnement dans les regions a forte informalite
4. Mettre en place des programmes de formation professionnelle cibles pour les travailleurs informels
5. Creer des mecanismes de micro-financement accessibles aux travailleurs informels